



- BUDGET, ECONOMIE ET FINANCES
- TERRORISME
- LOI TRAVAIL
- TRANSPORTS
- QUESTIONS AU GOUVERNEMENT
- METROPOLE DU GRAND PARIS



N°4 . FÉVRIER 2017

LA LETTRE DU SÉNATEUR

Vincent Capo-Canellas

*Sénateur de la Seine-Saint-Denis
Maire du Bourget*



LA VOIX DE L'EXIGENCE ET DE L'ESPOIR

L'élection présidentielle se dessine plus incertaine que jamais. Pourtant la France, qu'il s'agisse du taux de chômage, de la croissance, du niveau de la dépense publique, ou de la dette, se trouve perpétuellement en queue du peloton européen. Nous nous singularisons en essayant d'éviter les réformes que nos voisins ont déjà mises en œuvre et qui sont nécessaires dans un contexte de mondialisation et de concurrence exacerbée entre les pays.

On peut regretter la mondialisation ; c'est un fait. Les technologies ont évolué, l'interdépendance est là. Nous ne pouvons vivre isolés. Au contraire, la France est forte quand elle part à la conquête du monde, avec ses atouts, en nouant les compromis entre notre art de vivre et la compétition mondiale. Bien sûr il ne faut pas être naïfs et réorienter l'Europe, conditionner l'ouverture commerciale à la réciprocité, gérer les flux de population en ayant conscience que nous devons rester maîtres de notre destin.

« la France est forte quand elle part à la conquête du monde, avec ses atouts, en nouant les compromis entre notre art de vivre et la compétition mondiale. »

Il y a place pour un débat sur l'avenir de notre beau pays ; il est encore temps pour se reprendre. Au lieu de cela, on déplore chaque jour une campagne escamotée, avec un bilan évanoui tout comme le Président est empêché. Avec vous, je porte au Sénat cette voix de l'exigence et de l'espoir.

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques uns des sujets sur lesquels j'ai été amené à intervenir.

Et la campagne présidentielle, je le souhaite, permettra **une alternance franche pour repartir sur de bonnes bases. A nous**

d'y travailler, ensemble.

Bien cordialement.

Vincent Capo-Canellas

■ BUDGET, ECONOMIE ET FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 : « EN REFUSANT UN BUDGET EN TROMPE-L'ŒIL, LE SÉNAT CENSURE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE DU GOUVERNEMENT »

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2017, Vincent Capo-Canellas, membre de la commission des finances, a plaidé pour le rejet d'un projet de loi de finances « virtuel, irréalisable et, d'ores et déjà, caduc. »

Il a tout d'abord dénoncé **l'insincérité du projet de budget du Gouvernement**, s'appuyant sur les travaux de la commission des finances du Sénat. Celle-ci s'est attachée à rétablir la vérité budgétaire et à estimer le niveau réel du déficit public qui sera légué à la prochaine majorité gouvernementale. Compte tenu du caractère optimiste des hypothèses de croissance, de la surestimation des recettes et d'évolution des dépenses publiques et des sous-budgétisations, **le déficit public sera, en 2017, supérieur de 8,3 à 11,8 milliards d'euros aux anticipations gouvernementales.** « *Le déficit public atteindra plus certainement 3,2 % du PIB en 2017, que les 2,7 % du PIB comme le prévoit le Gouvernement.* » a ainsi déclaré le sénateur-maire du Bourget.

Par ailleurs, Vincent Capo-Canellas a critiqué un projet de loi de finances qui présente toutes les caractéristiques d'un **« budget de campagne »**, où les dépenses des ministères et des opérateurs de l'État accusent un net dérapage et seront supérieures de 10 milliards d'euros à ce qui est annoncé. « *Ce projet de budget se caractérise par l'absence*



d'économies significatives et le relâchement du Gouvernement dans les efforts de maîtrise des dépenses, alors que notre ratio de dépenses publiques est déjà parmi les plus élevés au monde », a-t-il déclaré. Ainsi, la masse salariale de l'État connaîtra une progression de 4 % en 2017, qui s'explique par une nouvelle hausse des effectifs, le dégel du point d'indice de la fonction publique et la mise en œuvre du protocole "Parcours professionnels, carrières et rémunérations". Une telle augmentation des dépenses de personnels n'avait pas été constatée depuis 2002. Mais, « ce budget est également marqué par l'addition de cadeaux fiscaux distribués à diverses catégories de Français, dont une nouvelle baisse d'impôt ciblé ».

Le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a en outre dénoncé les promesses faites par le Gouvernement **en matière de fiscalité et qui contribuent à dégrader**

d'ores et déjà de 7,7 milliards d'euros le solde public de 2018 - du fait de la hausse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), de la baisse de l'impôt sur les sociétés, de la création d'un crédit d'impôt en faveur des associations, ou encore de la prolongation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et de l'extension du crédit d'impôt en faveur des services à la personne.

Enfin, **méconnaissant le principe d'annualité budgétaire**, le Gouvernement ajoute également 25 milliards d'euros de charges jusqu'en 2021, dont le programme de rénovation urbaine et le plan de construction d'établissements pénitentiaires, qui ne sont quasiment pas dotés de crédits de paiement dans le projet de loi de finances pour 2017. Pour Vincent Capo-Canellas, « ces annonces de nouvelles dépenses pluriannuelles laisseront un lourd héritage au prochain Gouvernement. »

PROGRAMME DE STABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES 2016-2019 : « POUR REDRESSER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE, IL FAUDRA FAIRE DE VRAIES RÉFORMES »

Vincent Capo-Canellas est intervenu à l'occasion du débat relatif au projet de programme de stabilité 2016-2019, lequel présente les hypothèses macroéconomiques et la trajectoire des finances publiques retenues par le Gouvernement. Le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a constaté que notre pays était « parmi les plus mauvais élèves de la zone euro, du point de vue de la croissance comme

de la réduction des déficits », et que cette situation économique actuelle est le produit de décisions récentes, souvent mauvaises et corrigées à la marge et trop tardivement, estimant que « les efforts accomplis n'ont pas été à la hauteur des enjeux ».

Il a ensuite énuméré les points faibles des finances publiques françaises : « en 2009, quatorze États étaient en procédure pour déficit excessif, ils ne sont plus que sept, et nous en faisons partie. La France est à la traîne en termes de croissance : seule l'Italie fait moins bien que nous. Depuis la crise, la France a été plus lente à réduire ses déficits que le reste de la zone euro. Résultat, la dette publique recule en zone euro, mais augmente chez nous : 95,7 %, contre 92,1 % dans la zone euro et 86,6 % dans l'Union européenne. » « Certes, pour la première fois, le taux de dépenses publiques se réduit légèrement, après avoir atteint un record en 2014, mais à 57 %, nous restons au deuxième rang des pays de l'OCDE ! » a-t-il ajouté. « Cette situation nuit à notre croissance et à notre compétitivité. Avec un niveau de prélèvements obligatoires qui atteint 45 % du PIB, la France est encore deuxième des pays de l'OCDE : sept points de plus que l'Allemagne, onze de plus que la moyenne. Seul le Danemark fait pire ! »



SAPIN II : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Lors de l'examen du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit « Sapin 2 », Vincent Capo-Canellas a rappelé la nécessité de lutter contre la corruption et à œuvrer pour la transparence. Mais, il a regretté « un texte hétéroclite, sans fil conducteur, ayant triplé de volume au cours de son examen, qui est devenu un omnibus législatif ».

Pour les sénateurs centristes, le travail en commission a considérablement amélioré le texte, tout en s'inscrivant dans les objectifs de transparence, de lutte contre la corruption et de modernisation de la vie économique, qu'ils approuvent.

La majorité sénatoriale s'est efforcée de trouver un équilibre : « il s'agissait de veiller à ce que les fraudeurs puissent être démasqués et les lanceurs d'alerte protégés dans le seul sens de la préservation de l'intérêt général et public, en évitant de fixer des critères trop larges, ce qui pourrait déboucher sur des excès » ont ainsi défendu les sénateurs centristes.

S'agissant du volet financier et économique du texte, Vincent Capo-Canellas a estimé que le projet de loi allait dans le bon sens en matière de renforcement de la régulation financière, notamment à travers l'extension et le renforcement des compétences de l'Autorité des Marchés Financiers et de

l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou encore en matière de sécurisation du système financier et des consommateurs. Mais il a regretté de nombreuses ordonnances. « Ces ordonnances ressemblent à des blancs-seings tant les habilitations sont vagues. En les encadrant, la commission des finances a fait œuvre utile ».

Concernant les dispositions initialement contenues dans projet de loi NOE (nouvelles opportunités économiques, porté par E. Macron), il les a jugées intéressantes pour les entreprises et l'activité économique, car « elles permettent de faciliter la création et le développement d'activités et d'emplois notamment par le travail indépendant, et de réformer le financement des start-up, des micro-entreprises et des PME ». Cependant, il a regretté que ces mesures, « utiles pour la croissance, quoiqu'insuffisantes, ne fassent pas l'objet d'une stratégie globale » et qu'elles se retrouvent « éparses et disséminées dans un texte fourre-tout ».

RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ : « UNE RÉFORME URGENTE ET NÉCESSAIRE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS »

Cette proposition de loi avait pour objet de remédier à la censure par le Conseil constitutionnel de plusieurs articles du code monétaire et financier relatifs aux sanctions du délit d'initié et du manquement d'initié, jugés contraires à la Constitution.

Le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a ainsi rappelé que « le texte réforme le système français de répression des abus de marché, afin de mettre notre droit en conformité avec les jurisprudences

tant constitutionnelle que conventionnelle. Il s'agit de permettre que les abus de marché continuent d'être poursuivis et jugés par la voie administrative ou pénale. »

C'est pourquoi, Vincent Capo-Canellas a estimé que la proposition de loi est essentielle : « si les mesures législatives qu'elle contient n'étaient pas adoptées, notre pays prendrait le risque de créer un vide juridique fortement préjudiciable à la continuité de la lutte contre la délinquance financière. »

NÉGOCIATIONS DE « BÂLE IV » ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Vincent Capocanellas a interrogé le ministre de l'économie et des finances sur la réforme de la réglementation bancaire, dite Bâle IV, qui se déroule actuellement, compte tenu de l'impact majeur que celle-ci, notamment la révision des règles prudentielles, aurait sur le financement de l'économie européenne.

La crainte des acteurs bancaires français est que la vision américaine de financement de l'économie s'impose et pénalise les activités sans risque des banques européennes, en prônant une logique de financement par le marché. « Si ces nouvelles règles de calcul des ratios de solvabilité étaient adoptées, le risque serait la remise en cause du système français de crédit immobilier, notamment pour les primo-accédants et le secteur de l'immobilier locatif. Mais

cela pourrait concerner d'autres secteurs de l'économie, comme les financements dits spécialisés (par exemple l'aéronautique ou les infrastructures de transport) » explique Vincent Capocanellas.

L'enjeu est donc bien de défendre la capacité de nos économies à se financer dans de bonnes conditions sans rencontrer d'obstacles. Or, si la position défendue par les représentants américains venait à s'imposer au sein du « Comité de Bâle », ce sont tous les acteurs économiques qui seraient touchés, car les banques européennes, et françaises tout particulièrement, devraient alors ajuster leur modèle pour se conformer aux nouvelles exigences sous la pression des marchés avec comme conséquence directe une réduction drastique de leur financement à l'économie.

ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'ÉCHANGE DES DÉCLARATIONS PAYS PAR PAYS : UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Vincent Capocanellas est intervenu sur le projet de loi visant à permettre l'approbation de l'accord multilatéral, signé par la France le 27 janvier 2016 à Paris, entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays.

Cet accord, qui est la traduction de la recommandation 13 du projet BEPS de l'OCDE, a pour objet d'apporter des solutions concrètes afin d'éliminer les failles qui permettent actuellement à des sociétés d'organiser la "disparition" de leurs bénéficiaires ou leur transfert artificiel vers des juridictions à faible fiscalité. Il définit les règles et procédures nécessaires pour permettre aux autorités compétentes des États d'échanger automatiquement les déclarations remises chaque année aux autorités fiscales de l'État de résidence de la société mère déclarante.

Le sénateur-maire du Bourget a ainsi estimé « qu'avec ce dispositif, l'efficacité du contrôle fiscal des grands groupes sera renforcée par la mise à disposition d'une information pays par

pays, couvrant une grande variété d'aggrégats économiques. »

Il a rappelé que « l'optimisation fiscale internationale cause un préjudice de grande ampleur aux finances publiques des États : les pertes de recettes au titre de l'impôt sur les bénéfices sont de l'ordre de 100 milliards à 240 milliards de dollars par an. Elle crée également des distorsions de concurrence entre opérateurs économiques. »

« Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre pays, qui a toujours soutenu la démarche de l'OCDE et des pays du G20, qui ont érigé en priorité la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, après la crise financière de 2008, afin d'améliorer la transparence du système financier international. » a-t-il ajouté.

Vincent Capocanellas a conclu en appelant ses collègues à approuver « cet accord qui constitue le début de la concrétisation et de la mise en œuvre du plan de lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales, tout en ayant conscience que nous n'étions qu'au début du chemin. »

CHIFFRES DE LA CROISSANCE EN 2016 : « QUAND ARRÊTEREZ-VOUS DE FAIRE PASSER DE MAUVAISES STATISTIQUES POUR DE BONNES NOUVELLES ? »

Vincent Capo-Canellas a interrogé le Gouvernement à l'occasion des questions d'actualité au Sénat au sujet de la croissance en 2016 : « comment envisagez-vous, dans le peu de temps qui vous reste d'ici l'élection présidentielle, de redonner à notre pays les moyens pour soutenir la croissance ? »

L'INSEE a publié mardi 31 janvier le chiffre de la croissance française en 2016. « Quelle n'a pas été notre surprise en entendant le ministre de l'économie se féliciter du chiffre de 1,1 % de croissance de l'économie française pour cette année 2016 ! 1,1% seulement alors que la moyenne de l'Union européenne est de 1,9 % » s'est exclamé le sénateur.

« 1,1% de croissance en 2016, c'est moins bien qu'en 2015, avec 1,2 %, mais c'est surtout très loin des prévisions de votre Gouvernement qui annonçait et maintenait contre tous les économistes son chiffre de 1,4 % ! » a indiqué Vincent Capo-Canellas.

Comparé à nos voisins européens, ce résultat est médiocre : les pays de la zone euro obtiennent en

2016 une croissance de 1,7 % et les 28 pays de l'Union européenne 1,9 % : « ces chiffres attestent une nouvelle fois du décrochage de l'économie française ».

Cette faible croissance est aussi « le résultat de la politique économique conduite durant ce quinquennat par le Gouvernement, qui nous répète depuis des mois que la reprise est là alors que les Français n'en voient pas le début du commencement ».

« Le ministre de l'économie explique laborieusement que le chiffre de 1,1 % cache des éléments positifs d'une reprise, alors qu'en réalité ce chiffre traduit une véritable contre performance de notre pays, avec des signes très négatifs comme le résultat désastreux du commerce extérieur français ». Notre part dans les exportations de la zone euro a de nouveau reculé en 2016.

« Quand sortirez-vous du discours qui essaye de faire passer une mauvaise statistique pour une bonne nouvelle, ce qui a pour conséquence de saper la confiance des acteurs économiques ? » a donc demandé Vincent Capo-Canellas.



■ TERRORISME

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME : LES APPORTS MAJEURS DU SÉNAT ET LA NÉCESSAIRE ADAPTATION DE LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT FACE AU TERRORISME

A plusieurs reprises au cours des derniers mois, le Gouvernement a demandé au Parlement de proroger l'état d'urgence, qui est en vigueur depuis le 14 novembre 2015. Vincent Capo-Canellas est intervenu au nom du groupe centriste pour approuver la prolongation et le renforcement de ce dispositif dans un contexte où la menace terroriste est toujours présente.

S'il a reconnu les limites de l'état d'urgence qui n'a pas empêché les meurtres de Magnanville, ni la tuerie dramatique à Nice, il a néanmoins considéré « *qu'il offre à l'exécutif des moyens supplémentaires de prévention du terrorisme, notamment grâce aux perquisitions administratives.* » Mais, la limite de l'exercice est connue : « *lutter avec les armes de la démocratie contre des barbares qui, eux, utilisent toutes les armes du totalitarisme pour tenter d'abattre les démocraties* ».

Le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a en effet estimé que l'état d'urgence, même renforcé, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant : « *l'état d'urgence est, bien sûr, l'un des éléments de la lutte contre le terrorisme. Mais l'arsenal législatif et juridique n'épuise pas le débat. La question des moyens budgétaires, humains et techniques est au moins aussi importante que le cadre pénal et juridique.* »

Il s'est dit convaincu qu'il fallait changer de posture dans la lutte contre le terrorisme. « *Il faut s'interroger sur la doctrine d'emploi de nos forces de l'ordre. Le sentiment qui est parfois donné, c'est que l'on continue à combattre cette nouvelle forme de terrorisme avec les outils d'hier. L'État répond à de nouvelles menaces avec des modes opératoires qui paraissent quelque peu figés.* »



© Stocklib

Il a ainsi appelé le Gouvernement à s'interroger sur les nouveaux modes opératoires des terroristes, mais aussi, a minima, à s'interroger sur l'adaptation de la stratégie de l'État pour qu'elle soit plus efficace dans la lutte contre les groupes terroristes.

Au demeurant, Vincent Capo-Canellas a souligné les apports du Sénat qui a prorogé **l'état d'urgence, en le complétant de mesures de lutte contre le terrorisme réellement efficaces.**

La majorité sénatoriale a en effet réécrit le texte voté à l'Assemblée nationale en montant le niveau d'exigence pour la protection des Français en adoptant des mesures rendant réellement efficace l'état d'urgence, et en renforçant l'efficacité de la lutte contre le terrorisme.

■ LOI TRAVAIL

Au cours des mois de mai-juin-juillet 2016, le Sénat a examiné le projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Travail ».

LA LIGNE DE CONDUITE DES SÉNATEURS CENTRISTES SUR LE PROJET DE LOI : « SIMPLICITÉ ET SOUPLESSE POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE S'ADAPTER À LA COMPÉTITION INTERNATIONALE »

Lors de l'examen par le Sénat du projet de loi Travail, dit « El Khomri », Vincent Capo-Canellas est intervenu: priorité du niveau des entreprises pour le dialogue social, simplification et adaptation du code du travail aux réalités économiques afin de faciliter les embauches et améliorer la compétitivité.

S'exprimant contre la motion d'irrecevabilité au nom de la majorité sénatoriale, il a insisté sur l'importance du travail réalisé sur le texte par le Sénat : « adopter la motion d'irrecevabilité conduirait à priver le Sénat de toute expression. Ce texte a déjà été adopté avec le forceps du 49-3. Je vous invite à faire vivre ici la démocratie, le bicamérisme et la tradition d'écoute ». Pour lui, « le Gouvernement a raté la pédagogie et la concertation, le dialogue social ». Pourtant, « faire vivre la démocratie sociale permet de poser les vrais enjeux, d'aller plus loin. Etre progres-

siste aujourd'hui, c'est faire le choix de l'emploi, de l'adaptation et de la compétitivité », en insistant sur le fait que « nous sommes le dernier grand pays européen à ne pas réussir à engager les réformes nécessaires pour simplifier le droit du travail ».

Il a ainsi expliqué que « l'efficacité pour atteindre l'objectif d'une économie créatrice de richesses et d'emplois, c'est de permettre aux entreprises de s'adapter à une concurrence mondialisée et d'être plus réactives en bénéficiant d'un environnement législatif et réglementaire plus simple et plus souple ».



USAGE DU 49-3 PAR LE GOUVERNEMENT SUR LA LOI TRAVAIL : « LE GOUVERNEMENT S'APPRÊTE-T-IL À CONDAMNER LE PAYS À UN AN D'IMMOBILISME » ?

Quelques minutes avant le débat sur la motion de censure à l'Assemblée nationale, Vincent Capo-Canellas a interpellé, lors d'une séance des questions d'actualité, le Premier ministre Manuel Valls sur le recours au 49-3 sur la loi Travail : « Êtes-vous prêt à ré-ouvrir le débat au Sénat, à faire de ce texte de loi sur le travail une réponse adaptée au drame du chômage ? »

En engageant la responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi Travail, le Premier ministre s'est placé dans une situation inédite : « on n'avait encore jamais vu des parlementaires membres de la majorité tenter de déposer eux-mêmes une motion de censure contre le gouvernement qu'ils sont supposés soutenir ».

Rappelant que sous le quinquennat précédent, jamais il n'a été fait usage du 49-3, Vincent Capo-Canellas note qu'« il s'agit pour ce Gouvernement d'un mode de gestion ordinaire de sa majorité, puisque il a déjà été employé pour la loi Macron ».

Le Sénateur-Maire du Bourget a proposé une autre voie : « celle de la recherche d'une majorité d'idées sur un texte volontariste pour l'emploi, qui prenne acte des réformes réussies chez nos partenaires européens ».

Pour Vincent Capo-Canellas, la question était simple : « sachant que le 49-3 devra à nouveau être opposé à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement est-il prêt ici, au Sénat, au dialogue pour une vraie réforme du marché du travail ? Ou s'apprête-t-il à condamner le pays à un an d'immobilisme ? »

MANIFESTATIONS CONTRE LE PROJET DE LOI « EL KHOMRI » : « QU'ALLEZ-VOUS FAIRE POUR REDONNER CONFIANCE À NOS FORCES DE L'ORDRE ET À NOS CONCITOYENS ? »

Lors d'une séance de question d'actualité au Gouvernement, Vincent Capo-Canellas a interpellé le Premier ministre sur la crise sociale que traverse notre pays.

Le Sénateur est revenu sur « les folles heures », revirements et volte-face, qui ont précédé l'autorisation de manifester. « Tout a été dit sur les attermoissements qui ont conduit votre Gouvernement à donner au pays tout entier le sentiment que l'improvisation le dispute parfois à l'absurde. Les mots les plus durs sont venus de votre propre camp Monsieur le Premier ministre » a lancé Vincent Capo-Canellas à Manuel Valls. « Maintenant, il faut tirer les

enseignements de ces événements » a-t-il poursuivi. Demander à nos forces de l'ordre de faire face aux pires situations dans le cadre républicain implique « d'être clair dans la chaîne de décision, ferme dans les ordres et fort dans le soutien à leur mise en œuvre. Nous avons le sentiment que ces conditions ne sont pas réunies en ce moment ».

« Aussi, qu'allez-vous faire pour que nos forces de l'ordre et nos concitoyens retrouvent la confiance

? Allez-vous enfin revenir à une gestion efficace de l'ordre public ? » a demandé Vincent Capo-Canellas au Premier Ministre.

Il est également revenu sur les méthodes employées par le Gouvernement : « la tension qui existe dans le pays, l'exaspération légitime de

nos compatriotes alors même que notre pays peut et doit se transformer, s'adapter pour faire face à la nouvelle donne mondiale, réformer son droit du travail, tout cela appelle une pédagogie, des formes qui sont trop absentes de la pratique gouvernementale ».

EGALITÉ ET CITOYENNETÉ : UN TEXTE, CATALOGUE DE BONNES INTENTIONS ET DE MARQUEURS IDÉOLOGIQUES NE RÉPONDANT PAS AUX ATTENTES RÉELLES DE NOS CONCITOYENS.

Vincent Capo-Canellas a d'abord rappelé que le projet de loi Égalité et citoyenneté poursuivait un objectif ambitieux : « renforcer la cohésion de la société française en encourageant l'engagement civique, tout particulièrement celui des jeunes en les accompagnant vers l'autonomie et en luttant contre les discriminations ». Le groupe UDI souscrivait à l'impérieuse nécessité de refonder une société sur des valeurs de responsabilité individuelle et de solidarité, car « un pays n'a pas d'avenir sans l'engagement de tous ces concitoyens », a indiqué le sénateur de la Seine-Saint-Denis.

« Mais à l'exception de quelques mesures, le Gouver-

nement a réalisé un inventaire de bonnes intentions si hétéroclites qu'il a abouti – selon la formule de Françoise Gatel, rapporteur – à un véritable cabinet de curiosités, un gage idéologique pour une majorité effritée, dépourvu de pragmatisme, voire parfois, contre-productif. » a déploré Vincent Capo-Canellas.

« Il ressort que de réforme en réforme, le Gouvernement opère une recentralisation de la politique du logement, en défiance des élus locaux ; recentralisation inefficace au vu des faibles résultats de production de logement » a déclaré le Sénateur-Maire du Bourget.





AVIATION

RAPPORT D'INFORMATION « POUR UNE SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE EFFICACE ET EFFICIENTE »

Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » qui porte les crédits de la direction générale de l'aviation civile, a mené, au cours de l'année 2016, un **contrôle budgétaire sur l'efficacité, le coût et le financement de la sûreté aérienne en France**.

En effet, depuis 2015, notre pays a connu une vague d'attentats sans précédent. Jusqu'ici, le transport aérien français n'a pas été atteint mais les tragiques événements survenus à l'aéroport de Zaventem à Bruxelles le 22 mars 2016 et à l'aéroport Atatürk d'Istanbul le 28 juin 2016 sont venus rappeler combien l'aviation civile constituait une cible de choix pour les terroristes.

De nombreux services de l'État, mais également des

acteurs privés tels que les aéroports, les compagnies aériennes, les industriels ou bien encore les sociétés de sûreté aéroportuaire sont pleinement mobilisés pour faire face à cette menace en évolution rapide. L'ensemble des procédures et des moyens qu'ils mettent en œuvre à cette fin concourent à la sûreté de l'aviation civile de notre pays.

Son rapport analyse les menaces, traditionnelles et émergentes, qui pèsent sur le transport aérien français et présente les principaux dispositifs mis en place pour y répondre. Dans un contexte particulièrement difficile, il formule **seize propositions** destinées à renforcer la stratégie de sûreté aérienne de notre pays et à améliorer sa mise en œuvre, tout en contenant les coûts et en répartissant plus équitablement son financement.

LES PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Depuis le 11 septembre 2001, le transport aérien est l'une des cibles privilégiées des groupes terroristes. Notre pays ayant fait l'objet de plusieurs attaques sans précédent ces deux dernières années, la sûreté de l'aviation civile constitue donc un enjeu majeur pour la sécurité de nos concitoyens.

2. Les autorités en charge de la sûreté aérienne doivent faire face à des menaces classiques - armes à feu, explosifs, risques de complicités à l'intérieur des aéroports - dont le traitement connaît des évolutions.

3. De nouveaux matériels sont testés aux postes d'inspection filtrage pour améliorer la détection des objets illégitimes et fluidifier le parcours des passagers. L'installation d'une nouvelle génération d'appareils de détection des explosifs dans les bagages de soute doit intervenir d'ici 2020. Avec l'état d'urgence, la lutte

contre la radicalisation des porteurs de badge donnant accès la zone réservée des aéroports a été considérablement renforcée.

4. A ces menaces traditionnelles s'ajoutent désormais de nouvelles menaces, dont il faut prendre toute la mesure. Celle qui focalise les attentions est aujourd'hui le risque d'attentats dans les aérogares. Mais il y en a beaucoup d'autres dont il convient de se prémunir, telles que les vols au départ de pays peu sûrs, les survols de zones de conflits, les missiles à courte portée, les drones ou bien encore les hackers.

5. Dans l'ensemble, la « défense en profondeur » mise en œuvre par les services de l'État paraît plutôt efficace. Néanmoins, le dispositif présente quelques faiblesses, liées au trop grand nombre d'acteurs impliqués et à leur coordination parfois difficile.

6. La sûreté dans les aéroports devrait représenter en 2016 un coût de 766 millions d'euros, soit 8,65 euros par passager. Si on y ajoute les dépenses de sûreté des compagnies aériennes et celles des services de l'État, on parvient à un coût par passager de 11,20 euros en moyenne. Il s'agit d'un montant élevé et qui ne va faire qu'augmenter dans les années à venir puisque des investissements importants devront être réalisés par les aéroports.

7. Les dépenses des aéroports sont remboursées à l'euro près par la taxe d'aéroport, qui vient s'ajouter au prix des billets payés par les passagers. Mais, dans un contexte de concurrence exacerbée, les compagnies aériennes ont le plus grand mal à la répercuter sur les consommateurs, et ce prélèvement affecte leur compétitivité. Il pénalise également nos aéroports, plus chers en moyenne de 35 % que leurs homologues européens.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation n° 1 :** Créer une **Agence de la sûreté du transport aérien**, dotée d'une forte **capacité d'analyse et de prospective**, et rassemblant des fonctionnaires de l'ensemble des services concernés : DGAC, PAF, GTA, douanes, services secrets.
- **Recommandation n° 2 :** Assurer une **meilleure coordination** entre **les services de l'État** en charge de la sûreté aérienne et **les grands acteurs privés** (compagnies aériennes, aéroports, industriels).
- **Recommandation n° 3 :** Créer un poste de **préfet délégué pour la sécurité et la sûreté de la plateforme aéroportuaire d'Orly**, placé sous l'autorité du préfet de police de Paris, pour **améliorer la réactivité des services de l'État**.
- **Recommandation n° 4 :** Étoffer **la présence des services de renseignement dans les aéroports**.
- **Recommandation n° 5 :** Affecter **davantage de policiers aux frontières** pour **résorber les files d'attente aux postes aux frontières**, dans un contexte où le nombre de passagers augmente et où la menace s'accroît.
- **Recommandation n° 6 :** Renforcer **l'analyse des menaces émergentes** qui pèsent sur le transport aérien : MANPADS, drones, cybersûreté.
- **Recommandation n° 7 :** Multiplier **les missions « vols entrants »** dans les pays de départ peu sûrs pour garantir un niveau de sûreté suffisant pour les compagnies françaises qui y sont implantées.
- **Recommandation n° 8 :** **Ne pas placer des portiques à l'entrée des aéroports**, car ces installations **coûteuses et inefficaces** génèrent **des files d'attente très vulnérables** à une attaque terroriste.
- **Recommandation n° 9 :** Systématiser **l'analyse comportementale** dans les aéroports pour détecter les personnes animées d'intentions malveillantes.
- **Recommandation n° 10 :** Procéder à **une analyse permanente des porteurs** de badges donnant accès aux zones réservées des aéroports pour identifier les risques de radicalisation.
- **Recommandation n° 11 :** Mettre en place **le déport des images des bagages cabine** pour favoriser une plus grande efficacité des personnels des sociétés de sûreté aux postes d'inspection filtrage.
- **Recommandation n° 12 :** **Financer rapidement le passage aux appareils de détection d'explosifs de standard n° 3 pour l'analyse des bagages de soute**, qui doit être achevé d'ici 2020 au plus tard en vertu de la réglementation européenne.
- **Recommandation n° 13 :** Expérimenter **le contrôle différencié des passagers** pour **concentrer les moyens sur les personnes qui présentent le plus de risques** et alléger les contrôles sur celles qui en présentent le moins.
- **Recommandation n° 14 :** Assurer **un meilleur contrôle de l'utilisation par les aéroports de la taxe d'aéroport**, en vérifiant l'efficacité de leurs dépenses de sûreté au-delà de leur simple éligibilité.
- **Recommandation n° 15 :** Inciter les aéroports qui bénéficient **de la majoration de la taxe d'aéroport** à réaliser **des efforts de productivité** pour garantir **le maintien de ce mécanisme de péréquation**.
- **Recommandation n° 16 :** Étudier **une possible extension de l'assiette de la taxe de sûreté** (chiffre d'affaires des magasins d'aéroports par exemple).

BUDGET DE L'AVIATION CIVILE POUR 2017 : L'ABSENCE DE STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DANS LE SECTEUR AÉRIEN

Vincent Capo-Canellas a invité la commission des Finances du Sénat, lors de la présentation de son rapport budgétaire, à rejeter les crédits du budget de l'aviation civile, regrettant l'absence d'une stratégie claire et ambitieuse des pouvoirs publics pour le secteur de l'aérien. Le Sénateur-Maire du Bourget a insisté sur la situation

difficile du pavillon français qui a vu ses parts de marché se réduire ces dernières années alors que le trafic aérien touchant la France connaissait une forte croissance, tout en souhaitant que le nouveau plan "Trust Together" permettra à la compagnie phare du pavillon français de renouer avec la productivité et renforcer sa compétitivité.

Il a également déploré la lenteur et la non réaction du Gouvernement face à cette situation, malgré les alertes tant de l'Assemblée nationale que du Sénat qui a saisi la Cour des comptes (rapport sur « L'Etat et la compétitivité du secteur aérien »).

Une réaction forte des pouvoirs publics est d'autant plus nécessaire tandis que les chiffres du trafic pour 2016 sont mauvais car fortement affectés par les attentats. "Les pouvoirs publics doivent impérativement accompagner le redressement de nos compagnies en allégeant le poids des taxes et redevances qui pèsent sur elles. Il faut cesser ce jeu de chat et de la souris entre le Gouvernement et les syndicats d'Air France, chacun attendant que l'autre fasse un pas en avant," a-t-il déclaré.

Pourtant, il a rappelé qu'à l'initiative du Sénat, une enveloppe de 26 millions d'euros supplémentaires avait été dégagée cette année pour augmenter les recettes du budget annexe de l'aviation civile (BACEA) via la taxe de l'aviation civile en échange d'une baisse à due concurrence des redevances de navigation aérienne, afin d'alléger les coûts des compagnies aériennes. Or, "le Gouvernement a multiplié les signes contradictoires sur ce sujet depuis décembre 2015, manifestant son désarroi et son absence de cap. Dans le PLF pour 2017, les 26 millions d'euros en jeu sont affectés au

désendettement du budget annexe, mesure qui n'aura aucun effet sur la compétitivité des compagnies. C'est une victoire de Bercy contre le secrétariat d'Etat aux transports !" a dénoncé le président du groupe d'étude aviation civile du Sénat. En conséquence, la commission des finances a rejeté les crédits du budget annexe de l'aviation civile.

Le rapporteur spécial s'est par ailleurs inquiété du niveau des investissements de la DGAC qui ne permettra pas de combler le retard de notre pays dans la mise en œuvre du volet technologique du Ciel unique européen, alors que celui-ci conduirait à des gains de productivité et à une baisse des coûts des redevances aéronautiques, comme l'a indiqué la Cour des comptes dans son récent rapport. Sa crainte concerne aussi le niveau des investissements en matière de recherche dans le domaine aéronautique, les promesses du futur Grand Emprunt 3 dit PIA 3 n'étant pas à la hauteur. "Nous n'assurons plus le niveau de recherche nécessaire au maintien de la France parmi les grandes nations aéronautiques" a-t-il alerté.

Pour le Sénateur-Maire du Bourget, tous ces éléments confirment l'absence totale de stratégie de l'Etat dans le secteur aérien comme l'a parfaitement établi la Cour des comptes.

Dans le cadre de l'examen du **projet de loi de finances rectificatives pour 2016**, Vincent Capo-Canellas a défendu deux mesures en faveur du secteur aérien, qui ont été adoptées :

- la suppression de l'écrêtement du surplus de la taxe sur les billets d'avion, dite « taxe Chirac », soit de l'ordre de 20 millions d'euros qui iront directement à la compétitivité du transport aérien plutôt qu'au budget de l'Etat ;
- le relèvement du plafond de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), dont le surplus était également écrêté au profit du budget de l'Etat, et qui ira désormais directement au financement de l'insonorisation des logements situés à proximité des aéroports.

NUISANCES SONORES AÉRIENNES



Vincent Capo-Canellas a interrogé la ministre de l'Environnement sur deux mesures visant à favoriser l'acceptation par les riverains des plateformes aéroportuaires et à lutter contre les nuisances sonores aériennes.

La première disposition consisterait à rendre obligatoire l'information donnée aux acquéreurs d'un bien immobilier sur les nuisances sonores liées à la localisation du bien qu'ils envisagent d'acheter ou de faire construire. Cette information devrait intervenir suffisamment en amont de l'opération immobilière, avant de signer la promesse de vente ou l'acte notarié pour que l'acheteur soit pleinement conscient de la situation, et prendre la forme d'un indicateur sur le modèle de ce qui existe pour les qualités du bâtiment (isola-

tion thermique, plomb, termites, zones inondables...). La seconde mesure instituerait une obligation pour les aéroports ou les collectivités territoriales de racheter les immeubles d'habitation situés dans les zones les plus bruyantes des aéroports (zone I du plan de gêne sonore). Elle concernerait les habitants déjà installés à proximité d'un aéroport, pour lesquels aucune disposition n'a été prévue et qui se trouvent directement impactés par le développement de l'aéroport et du trafic aérien. Subissant un double

préjudice sanitaire (exposition au bruit) et financier (dévalorisation de leur bien immobilier), le rachat de leur bien immobilier par les aéroports pour les propriétaires qui souhaitent vendre serait une solution. L'aéroport, quant à lui, serait tenu soit de détruire l'immeuble une fois celui-ci libéré de tout habitant, soit de le convertir en hangar ou en entrepôt. La collectivité territoriale concernée pourrait faire valoir son droit de préemption, avec les mêmes obligations de démolition ou de réaffectation.

DÉTOURNEMENT DES RÈGLES RELATIVES AU DÉTACHEMENT DE SALARIÉS PAR CERTAINES COMPAGNIES AÉRIENNES

Vincent Capo-Canellas a interrogé lors d'une séance de questions orales la ministre du travail sur l'utilisation abusive et le détournement des textes européens en matière de salariés détachés par certaines compagnies aériennes dites low cost. Alors qu'elles ont été récemment condamnées par la justice française pour travail dissimulé, ces dernières ont déposé plainte contre la France auprès de la



Commission européenne, laquelle a ouvert une procédure contre notre pays en lui demandant de reconnaître les formulaires de détachement délivrés par l'Espagne et l'Irlande pour les personnels de Vueling et Ryanair, au nom du droit européen. Or, si le recours aux règles du détachement de salariés par les compagnies aériennes établies dans d'autres pays de l'Union européenne mais qui opèrent au départ de la France, a d'abord pris la forme d'une prestation de service, elle s'est ensuite transformée en une activité habituelle, stable et continue, et, de fait, contraire au cadre juridique du détachement. Les personnels exerçant en France et prétendument détachés d'Espagne par Vueling et d'Irlande par Ryanair, ne résidaient ni en Espagne ni en Irlande, et ne s'y rendaient pas non plus dans le cadre de leurs activités professionnelles. Selon Vincent Capo-Canellas, « les règles du détachement ont été détournées de leur finalité initiale afin

de profiter du système social le plus avantageux. » Compte tenu de la situation des entreprises légalement basées en France et du pavillon aérien français, le rapporteur spécial du budget de l'aviation civile a estimé « qu'il était nécessaire de renforcer les contrôles par les pouvoirs publics de ces transporteurs low cost pour vérifier l'application des règles sociales françaises et l'absence de recours abusif au détachement de salariés. »

En plus du refus des ces cas de (faux) détachements, le sénateur-maire du Bourget a également demandé au Gouvernement d'obliger les compagnies européennes exerçant une activité permanente en France de verser les cotisations Urssaf et des régimes complémentaires de retraite dans le cadre d'une lutte plus efficace contre les pratiques de dumping social et de concurrence déloyale courantes dans le secteur aérien.

■ TRANSPORTS

CDG EXPRESS : projet majeur pour l'attractivité de Paris et de l'agglomération francilienne.

Initié au début des années 2000, le projet Charles-de-Gaulle Express ou "CDG Express", qui vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, a été relancé en 2015 avec l'adoption d'une ordonnance relative à la réalisation de cette infrastructure et confiant sa conception, son financement, sa réalisation et son exploitation à une société, filiale de SNCF Réseau et d'Aéroports de Paris. Vincent Capo-Canellas est intervenu sur la ratification de cette ordonnance nécessaire au lancement du projet, qui doit être mis en service en 2024.

Le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a rappelé l'objectif du CDG Express : « mettre à disposition des passagers aériens une desserte ferroviaire expresse dédiée pour rejoindre le centre de Paris », en 20 minutes, sans arrêt intermédiaire entre Paris et Gare de l'Est. Pour Vincent Capo-Canellas, la réalisation de ce projet est utile pour au moins trois raisons :

➤ **le CDG Express relève de l'urgence routière** : les accès routiers par les autoroutes A1 et A3 de l'aéroport sont régulièrement embouteillés et saturés pour les riverains. Cette saturation des dessertes routières ne permet pas de garantir des temps de parcours aux passagers comme aux habitants, ceux-ci pouvant aller de 30 minutes à 1h30. A moyens de transports constants, cette congestion devrait continuer à s'intensifier dans les années à venir. En effet, d'ici 10 ans, une arrivée de 10 millions de touristes supplémentaires est attendue en Ile-de-France et différents projets de développement économiques sont prévus dans la zone du Grand Roissy.

De même, les transports collectifs, et en particulier le RER B, sont déjà saturés aux heures de pointe et ne sont pas adaptés à des voyageurs qui l'empruntent avec leurs bagages.

➤ **le CDG Express est complémentaire des autres modes de transports** : en dessaturant les dessertes routières, CDG Express bénéficiera non seulement à ses clients mais également à l'ensemble des usagers des axes routiers, que ce soit les usagers du quotidien et les usagers utilisant les modes de transport routier individuels et collectifs (taxis, cars dédiés).

➤ **le CDG Express est complémentaire des autres modes de transports** : en dessaturant les dessertes routières, CDG Express bénéficiera non seulement à ses clients mais également à l'ensemble des usagers des axes routiers, que ce soit les usagers du quotidien et les usagers utilisant les modes de transport routier individuels et collectifs (taxis, cars dédiés).



© Stocklib

Contrairement à ce qu'avancent certains, « CDG Express renforcera la vocation de desserte du quotidien du RER B. Le projet intègre près de 150 M€ d'investissement supplémentaires afin de préserver ces circulations (aiguillage, voies de retournement, notamment entre Aulnay et la Plaine Stade de France...), et n'enlève rien aux financements prévus pour l'amélioration du RER B. »

En outre, CDG Express est complémentaire des lignes du Grand Paris Express, et en particulier de la ligne 17, de Saint-Denis Pleyel à Roissy, qui compte de nombreux arrêts : « Il n'y a pas de concurrence entre les deux projets en termes de financement. »

➤ **CDG Express représente un enjeu majeur pour l'économie et l'attractivité de Paris et de l'Île-de-France** : selon Vincent Capo-Canellas, « cette infrastructure renforcera la qualité d'accueil des passagers aériens en France. CDG Express contribuera à accompagner la croissance attendue du trafic aérien sur l'aéroport ». Cette croissance est une opportunité majeure pour l'Île-de-France en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois.

TAXIS-VTC : une réponse partielle et incomplète

En pleine grève des chauffeurs de VTC, Vincent Capo-Canellas est intervenu sur la proposition de loi sur le transport public de personnes, née du conflit entre taxis et VTC du début de l'année 2016.

Pour le Sénateur-Maire du Bourget, cette proposition de loi est insuffisante : « *La présente proposition de loi semble bien insuffisante pour prendre en compte les bouleversements que le secteur a connus et qu'il continuera encore de connaître. Depuis plusieurs années, de crise en crise, les pouvoirs publics recherchent un équilibre entre l'indispensable modernisation des taxis et la nécessaire régulation du secteur des VTC, composé d'acteurs très divers.* » Le développement des VTC a eu un effet positif pour les consommateurs, qui ont vu l'offre de transport s'élargir, alors que Paris et son agglomération manquent cruellement de taxis du fait du numerus clausus. Pour Vincent Capo-Canellas, « *cet élargissement de l'offre, assorti de services attractifs, doit pouvoir continuer à se développer, notamment à Paris et en région parisienne, car cette dernière est insuffisante et la demande va croissant.* » La logique visant à fermer l'accès à ce marché est vaine, dans la mesure où la demande en transports existe. Au contraire, selon le sénateur de la Seine-Saint-Denis, « *il faut favoriser la modernisation et l'ouverture de la profession des taxis au profit des consommateurs en termes de tarifs, d'utilisation des innovations technologiques et*

numériques ou d'accès à la mobilité, dans le cadre d'une concurrence saine et loyale. »

Si, pour Vincent Capo-Canellas, « *cet énième dispositif procède une fois encore à des ajustements du système existant, à des rafistolages de la loi Thévenoud, sans apporter une réponse globale et novatrice à la problématique* », il a reconnu que « *la concertation menée a permis d'aboutir à un texte fait d'équilibres complexes, qui permet du moins de maintenir la paix sociale entre taxis et VTC « loyaux », en s'attaquant notamment au problème posé par le détournement du statut « LOTI » et les agissements déloyaux de certaines plateformes bien connues.* » Au final, le Sénateur a déploré une « *réponse partielle et incomplète à la problématique du transport public particulier de personnes, qui ne règle pas la question du rachat des licences de taxi ni celle, plus globale, des mobilités dans nos agglomérations urbaines.* » « *Ce texte risque de ne pas être la dernière initiative législative sur le sujet. Il risque même de subir le même sort que la loi Thévenoud* » a-t-il ajouté. « *Faute d'apporter de véritables solutions, il se passera certainement peu de temps entre son adoption et la résurgence des conflits entre les divers acteurs du secteur.* »

LIGNE FERROVIAIRE LYON-TURIN : approbation par le Sénat de l'accord pour l'engagement des travaux

En pleine grève des chauffeurs de VTC, Vincent Capo-Canellas est intervenu sur la proposition de loi sur le transport public de personnes, née du conflit entre taxis et VTC du début de l'année 2016.

Le Sénat a définitivement adopté le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Italie pour l'engagement des travaux définitifs de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin. Vincent Capo-Canellas, sénateur de la Seine-Saint-Denis, est intervenu au nom du groupe UDI-UC. Il a rappelé que l'objectif de la ligne Lyon-Turin est de réduire le temps de trajet entre Paris et Milan, de permettre un report modal de la route vers le ferroviaire du trafic de marchandises traversant les Alpes franco-italiennes et d'améliorer les

liaisons entre les vallées et les grandes agglomérations alpines de France et d'Italie. Il a insisté sur l'intérêt économique majeur que représente ce grand projet d'infrastructure pour la France et l'Italie, mais aussi pour l'Europe. Enfin, il a évoqué **la dimension européenne du projet** en rappelant que la section transfrontalière « *fait partie du réseau transeuropéen des transports et est un élément clé du corridor transeuropéen méditerranéen* », qui assurera la liaison ferroviaire entre la péninsule ibérique, l'arc méditerranéen, le Nord de l'Italie, la Slovénie et la Hongrie.

DRONES : « *il est nécessaire d'encadrer juridiquement l'usage des drones civils et de renforcer les outils de détection et de neutralisation des drones malveillants* »

Rappelant la multiplication de incidents récents liés à l'usage des drones – risque de collision entre un avion et un drone mais aussi survol de sites sensibles - Vincent Capo-Canellas a rappelé l'enjeu de cette proposition de loi : il s'agit « *d'insérer dans la législation les dispositions nécessaires à un encadrement juridique de l'usage des drones aériens civils, sans pour autant freiner le développement d'un secteur économique particulièrement dynamique, dans lequel plusieurs entreprises françaises sont leaders.* » En tant que rapporteur spécial du budget de

l'aviation civile, Vincent Capo-Canellas a insisté sur le nécessaire développement des moyens de détection, d'identification et de neutralisation des drones de petite taille, car « *ils peuvent être des armes par destination, frapper par impact direct ou transporter des armes radiologiques, bactériologiques ou chimiques, sans parler des risques de collision avec les avions.* » Pour faire face aux dangers que représentent les drones illicites ou malveillants, il a appelé les pouvoirs publics à poursuivre l'effort de recherche afin d'adapter les outils aux évolutions technologiques.

AGGRAVATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION DU RER B

Lors d'une question orale au Gouvernement, **Vincent Capo-Canellas a attiré l'attention de Monsieur le Secrétaire d'Etat**, auprès de la ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, **chargé des Transports**, de la mer et de la pêche, sur les conditions de circulation sur la ligne « B » du Réseau Express Régional (RER). « *C'est un vieux sujet, qui est connu, qui a été maintes fois traité, mais je voudrais qu'on essaie de regarder la situation d'aujourd'hui, prendre acte des efforts qui ont été accomplis, saluer les équipes qui, au quotidien, essaient de moderniser cette ligne qui est bien difficile à moderniser vu l'ampleur du trafic et voir comment on pourrait aujourd'hui essayer de franchir une nouvelle étape, en tout cas se donner les moyens en terme de méthode d'aller de l'avant.* »

Le Sénateur a rappelé que le RER B compte 900 000 usagers quotidiens, ce qui en fait l'une des deux lignes les plus importantes d'Europe. La branche nord du RER B relie plus particulièrement la région parisienne à l'aéroport Charles-de-Gaulle et constitue, de ce point de vue là, un enjeu d'intérêt national. Il permet aux communes du nord-est parisien d'accéder au centre de Paris. Les habitants de ce secteur rejoignent ainsi les principaux pôles d'emploi – c'est également vrai de Paris vers Roissy – et traversent aussi beaucoup de zones d'activités. Malgré à peu près 6 années de



chantier, une dépense 650 millions d'euros, le RER B +, des progrès avec l'interopérabilité, une desserte améliorée, plus régulière, une plus grande fréquence, « *il suffit de s'abonner au compte Twitter du RER B et vous verrez **tous les jours** les conséquences **des malaises de voyageurs, des pannes de caténaires, des problèmes techniques divers et variés**, et donc beaucoup d'interruptions qui font que la régularité de la ligne B du RER, même si elle a progressé, n'est toujours pas au niveau des autres lignes.* » Le matériel est extrêmement ancien et vétuste. Il a été rénové mais cela reste du matériel d'il y a quarante ans ! « Si j'osais une formule, je dirais qu'on a pris une R16 et puis finalement on a refait les sièges mais ça reste une R16 quand même ! » s'est-il exclamé. **Les voyageurs ont souvent le sentiment que « sur le RER B, c'est toujours plus difficile qu'ailleurs ».**

Vincent Capo-Canellas a donc souhaité savoir comment le Gouvernement voit l'avenir du RER B, les moyens qu'il entend se donner pour renouveler l'approche et franchir un cap « *au delà des rustines utiles mais qui ne sont pas suffisantes* » en évoquant notamment le nécessaire doublement du tunnel entre la Gare du Nord et la station Châtelet, la question de la gouvernance entre la RATP et la SNCF, le « Charles de Gaulle Express » dont l'enquête publique vient de

démarrer.

Enfin, après la réponse de Barbara Pompili, Secrétaire d'Etat, en l'absence du Ministre des Transports, le Sénateur a précisé qu'« *on a un peu l'impression que le RER B, c'est le Rocher de Sisyphe : on court après le problème* » et a appelé à « **une modernisation plus globale, plus radicale de la ligne B du RER** » en invitant l'Etat à se rapprocher de la Région Île-de-France, « *très mobilisée sur ce sujet* ».

■ MÉTROPOLE, EPT, COMMUNES

UN TRIO FINANCIER TRÈS FRAGILE



Un an après la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux, il faut se rendre à l'évidence : les inquiétudes exprimées lors du débat parlementaire sur le financement de ces deux échelons se confirment. Ce système qui construit une interdépendance forcée entre Villes, Métropole et Territoires s'illustre déjà par ses effets pervers. Passé la première année qui a vu pour beaucoup un effet d'aubaine au travers d'un FPIC revu sur la base des nouveaux périmètres, la réalité apparaît en 2017 : voulant aider les Villes à investir la Métropole envisage de ponctionner les Territoires, lesquels sont déjà en difficultés financières pour la plupart et demandent aux communes de combler les trous. C'est la loi... contre laquelle Vincent Capo-Canellas a voté.

Pourtant, au cours des deux lectures, il a défendu les dispositions garantissant aux communes les compétences de proximité et aux établissements publics territoriaux les moyens, notamment financiers,

d'exercer les compétences qui leur seront confiées, et ce, afin d'éviter que la Métropole ne devienne un « monstre technocratique ». Le Sénat avait ainsi voté aussi la possibilité pour la MGP de déléguer des compétences aux territoires (EPT).

Sur deux autres points, Vincent Capo-Canellas a exprimé son désaccord avec le Gouvernement. Concernant les finances, il a demandé au Gouvernement d'apporter des assurances quant au maintien des ressources fiscales des Etablissements Publics Territoriaux (EPT), estimant que « *des incertitudes persistent en l'absence de chiffrage et simulations précises* ». « *Par ailleurs, aujourd'hui, la question des financements des établissements publics territoriaux n'est malheureusement pas réglée. Des financements vont faire défaut. Madame la ministre, vous*

arguez du fait que des ordonnances seront prises et que le Parlement examinera le projet de loi de finances. Certes, mais cela montre bien que la situation est incertaine, que nous nous avançons vers l'inconnu. Le Sénateur-

Maire du Bourget a d'ailleurs profité des débats relatifs aux collectivités territoriales lors de l'examen du PLF pour 2016 pour dénoncer une nouvelle fois les incertitudes financières de la MGP : « *l'expérimentation financière en temps réel de cette métropole, en l'absence de maquette financière, risque de se traduire par d'extrêmes difficultés pur les territoires comme pour les communes.* »

Lors du débat d'orientations budgétaires 2016 comme lors de ce même débat pour 2017 au sein du Conseil de Métropole, Vincent Capo-Canellas a redit que la viabilité financière du couple Métropole-EPT se réalisait au détriment des Communes et que l'architecture d'ensemble devrait être revue.



■ QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

> **Manque de moyens du TGI de Bobigny**

Vincent Capo-Canellas a relayé par une question écrite les inquiétudes de l'ensemble des personnels du tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny auprès du ministre de la Justice, quant au manque cruel de moyens et de personnels de ce tribunal. Le Sénateur-Maire du Bourget a rappelé que ce TGI, qui est le deuxième plus important par le volume d'affaires traitées, connaît de grandes difficultés depuis plusieurs mois, notamment en raison du grand nombre de postes de magistrats non remplacés (27 juges du siège manquants et une dizaine de magistrats du parquet, sans parler des greffiers). Cette situation se traduit par la suppression de près de 20% des audiences judiciaires, par le report d'une audience sur cinq et l'allongement des délais de jugement au détriment des justiciables. Il a interrogé le Garde des Sceaux sur l'urgence à déployer des moyens supplémentaires en personnel pour faire face aux graves difficultés que rencontrent les personnels pour rendre la justice dans de bonnes conditions et dans des délais raisonnables. Suite à la mobilisation des magistrats, des avocats et des greffiers début janvier, le ministre de la Justice a reconnu les difficultés chroniques rencontrées par le TGI de Bobigny et la spécificité de sa situation. Il s'est engagé à ce que le TGI Bobigny bénéficie d'une partie de la réorientation des 14 millions d'euros pour créer rapidement des postes supplémentaires de vacataires. Vincent Capo-Canellas restera attentif à la concrétisation de ces annonces.

> **Tribunal de commerce de Bobigny**

Vincent Capo-Canellas s'était étonné que le tribunal de commerce de Bobigny ne soit pas retenu dans la liste des dix-huit tribunaux spécialisés pour les procédures les plus complexes créés par la loi « Macron », étant donné l'importance de ce tribunal dans la justice commerciale d'Île-de-France. Deuxième tribunal de commerce de France (36 000 décisions rendues par an, dans des délais rapides, par soixante-six juges dont trente-deux spécialisés dans les procédures collectives), implanté dans un département en plein essor économique (premier en Île-de-France pour la création d'entreprises et pour l'installation de grandes entreprises), il remplit en effet tous les critères requis

notamment ceux liés aux bassins d'emploi et à l'activité économique (nombreux projets liés au Grand Paris) pour être retenu parmi les tribunaux spécialisés (TCS). Ayant alerté le ministre de la justice de cette anomalie, il se réjouit de voir que le ministère de la justice ait revu sa copie et ait finalement retenu, à la suite d'un nouvel arbitrage gouvernemental, le tribunal de commerce de Bobigny dans la liste des tribunaux de commerce spécialisés. Il se félicite en outre, que le ressort du futur TCS de Bobigny s'étende jusqu'à Créteil, englobant ainsi les aéroports de Roissy et d'Orly ainsi que le périmètre de Rungis.

> **Financement du passe Navigo par l'État**

Vincent Capo-Canellas a appelé l'attention du Premier ministre sur la pérennisation du financement du passe navigo par l'État pour 2017 et les années suivantes. Depuis septembre 2015, le tarif du passe navigo est unique et permet aux abonnés de voyager dans toute l'Île-de-France pour 70 € mensuels. Cette mesure, généreuse et opportune à quelques semaines des élections, n'était, en réalité, pas financée dans le budget de la région Île-de-France. Le coût de cette mesure est de 300 millions d'euros par an. Pour 2016, au prix d'économies majeures entreprises par le conseil régional et d'une solution d'appoint trouvée grâce aux discussions entre la présidente du conseil régional et le Premier ministre, les 300 millions d'euros ont été compensés.

Vincent Capo-Canellas s'est félicité que la Région Île-de-France et l'État se sont accordés courant 2016 pour assurer un financement pérenne du passe Navigo à tarif unique, répartissant le coût de la mesure entre les usagers des routes franciliennes, via une modulation de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), les employeurs de plus de 11 salariés, via une hausse du Versement de Transport, avec notamment une harmonisation progressive des taux applicables dans les départements de petite couronne, et enfin les usagers des transports en commun, via un ajustement tarifaire avec une hausse du passe Navigo limitée à 3 euros dès le 1^{er} août 2016. Ces ressources supplémentaires seront affectées à la rénovation et au renouvellement du matériel roulant, à l'amélioration de la qualité de service et de la sécurité, ainsi qu'au plan bus.

VOUS ÉCOUTER POUR AGIR

Les questions, écrites ou orales, sont un instrument essentiel du contrôle parlementaire du Gouvernement notamment sur des sujets ponctuels ou sur des points d'actualité. L'expérience d'élu local de Vincent Capo-Canellas, ainsi que ses rencontres régulières avec les élus et les acteurs de la Seine-Saint-Denis, lui permettent d'interpeller régulièrement les membres du Gouvernement sur différents dossiers qui concernent nos collectivités locales.

N'hésitez pas à contacter l'équipe parlementaire de votre Sénateur pour lui signaler les problèmes auxquels vous êtes confrontés ainsi que vos suggestions de questions.



© Antoine Rozès

CONTACTEZ-NOUS !

Une question sur le Sénat, une demande d'information sur un projet de loi, une visite à organiser ?



à Paris :
Stéphane Hélière
01 42 34 30 07



En Seine-Saint-Denis :
Yannick Hoppe
06 09 43 01 56



Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Téléphone : 01 42 34 30 07
Télécopie : 01 42 34 42 01
Courriel : v.capo-canellas@senat.fr

et sur Twitter :



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DU SÉNATEUR SUR [WWW.VCCBLOG.FR](http://www.vccblog.fr)